

Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le 24 mai 2002

Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport

Énoncé de politique

Table des matières

Introduction

1. Contexte
2. La Stratégie

Énoncés de principe

1. Vision
2. Buts
3. Objectifs
4. Principes
5. Volets
6. Rôle et responsabilités
7. Plan d'action

Introduction

1. Contexte

La *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport* (Stratégie) est le fruit de la volonté des communautés sportives et des gouvernements de porter une attention particulière à la vaste gamme des questions d'éthique qui se posent dans le sport.

Dans le domaine du sport, l'éthique n'est pas une situation figée que l'on atteint en grande pompe, en distribuant les félicitations. C'est bien plutôt une situation en constante évolution; il faut une vigilance, une analyse et une action de tous les instants pour régler les questions de morale et de politique qui se posent dans le domaine du sport. La probité du sport est étroitement liée à celle de la société dans son ensemble.

Cet énoncé tiré du Rapport Mills (1998) témoigne du désir des communautés sportives de se pencher plus à fond sur les questions d'éthique dans le sport. Cet intérêt a été renforcé lors des consultations tenues dans tout le Canada en 2000 et en 2001 en vue d'élaborer la Politique canadienne du sport, au cours desquelles les priorités suivantes ont été mises en lumière :

- s'assurer que la participation au sport est saine et sûre;
- répondre aux besoins particuliers des femmes, des Autochtones et des groupes sous-représentés;
- intégrer le sport pour personnes ayant un handicap à celui pour personnes non handicapées;
- voir au développement tant global que sportif des athlètes de haut niveau;
- débarrasser le sport du dopage, de la violence et du harcèlement;
- aider la communauté sportive à régler les différends et les conflits d'intérêts;
- récompenser l'esprit sportif;
- sensibiliser les participants de tous les niveaux à l'esprit sportif et en faire la promotion;
- nouer des liens avec le sport professionnel afin de promouvoir une conduite éthique.

En janvier 2000, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a présenté aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du Sport, de la Condition physique et des Loisirs un rapport d'étape sur la lutte contre le dopage dans le sport. Après examen de ce rapport, les ministres FPT ont demandé à leurs fonctionnaires de rédiger, conjointement avec le CCES, un rapport général qui porterait sur les rôles que pourraient jouer les principaux intervenants dans la lutte contre le recours aux drogues améliorant la performance et à d'autres pratiques déloyales à tous les échelons du sport.

Cette directive a mené à la création d'un groupe de travail du CFPTS chargé d'élaborer une *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport* en vue :

- de répondre à la demande des ministres FPT qui veulent une approche globale du problème du dopage et d'autres pratiques déloyales dans le sport;
- de fournir un élément important pour la nouvelle Politique canadienne du sport et pour les répercussions FPT qui en découleront;
- d'appuyer les efforts permanents déployés par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport afin de lancer une initiative pancanadienne.

Coprésidé par le CCES et Sport Canada, ce groupe de travail était formé de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des principaux intervenants de la communauté sportive et relevait du CFPTS. Ses travaux ont débouché sur l'adoption *de la Déclaration pour une éthique sportive* par les ministres FPT, à leur rencontre à London en août 2001, en tant que :

- première ligne directrice pour un processus collectif et volontaire de changement d'attitudes, de valeurs et de comportements dans le sport;
- volet cadrant bien avec la nouvelle Politique canadienne du sport;
- fondement d'une vaste *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport*, élaborée en partenariat avec les principaux intervenants du sport au Canada.

Les ministres ont aussi demandé aux fonctionnaires d'élaborer, en consultation avec la communauté sportive, les paramètres et le plan d'action connexe d'une *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport* et de signaler les progrès à la prochaine Conférence des ministres en avril 2002. Le présent document vise à répondre à cette directive.

2. La Stratégie

La Stratégie est un projet exhaustif et commun qui vise à privilégier la conduite éthique dans tous les aspects et à tous les échelons du sport partout au Canada. Elle s'attaquera aux recours aux substances interdites, au harcèlement, à la violence, aux différends, aux enjeux de l'intégration, à la transparence et à la responsabilisation des organismes, ainsi qu'à l'influence du sport professionnel sur le sport amateur et la société. Elle consistera en un éventail d'initiatives concertées complémentaires mises en œuvre par les gouvernements et les principaux intervenants du sport.

La Stratégie est constituée de l'Énoncé de politique et d'un plan d'action. L'Énoncé de politique (Énoncé) décrit les résultats attendus de la Stratégie, ses divers volets et les mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre. Dans la mesure où il contient un énoncé de la vision, des buts et des objectifs, le présent Énoncé constitue une politique sur l'éthique dans le sport. En adoptant l'Énoncé, les gouvernements FPT conviennent d'en faire leur politique concertée pour aborder les questions fondamentales et particulières concernant l'éthique dans le sport.

Le terme « Stratégie » est employé pour insister sur la nouveauté de cette initiative mise au point par les principaux intervenants de la communauté sportive et les gouvernements, et sur le fait que l'atteinte de ses objectifs dépend entièrement de l'engagement des gouvernements et de la coopération entre ceux-ci et la communauté sportive. Ce terme vise également à orienter les efforts vers une intervention immédiate.

L'Énoncé de politique a été dressé en collaboration avec des représentants d'Athlètes CAN, de l'Association canadienne des entraîneurs professionnels, du Centre canadien pour l'éthique dans le sport et du Comité olympique canadien (auparavant l'Association olympique canadienne). Le *Plan d'action* décrira la mise en œuvre de la Stratégie et les initiatives que les gouvernements FPT entendent réaliser ensemble.

Énoncés de principe

1. Vision

La vision énoncée dans la Stratégie décrit la situation du sport canadien qu'on désire atteindre d'ici 2012 grâce à la mise en œuvre d'initiatives au cours des dix prochaines années. Elle se fonde sur la *Déclaration pour une éthique sportive (Déclaration de London)* que les ministres FPT responsables du Sport, de la Condition physique et des Loisirs ont adoptée à London (Ontario) le 10 août 2001.

Selon cette vision, d'ici 2012 :

1. il y aura un engagement public et ferme au principe selon lequel une performance sportive durable et significative ne peut se faire que par des moyens justes et loyaux;
2. les participants au sport et à l'activité physique le feront en respectant les principes éthiques les plus élevés;
3. les personnes qui s'adonnent au sport seront traitées par les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels, les parents, les tuteurs et les spectateurs, d'une manière juste et éthique, dans un environnement sportif sécuritaire, accueillant et exempt de harcèlement et d'abus;
4. le système sportif aidera tous les participants, qu'ils aient un handicap ou non, à atteindre leurs buts en matière de sport, quels qu'ils soient, sans faire l'objet de discrimination et malgré les autres obstacles attribuables à des circonstances personnelles;
5. les spectateurs qui assistent à des épreuves sportives pourront le faire sans être assujettis à des abus, à des obstructions ou à de la violence de la part des autres;

6. les entraîneurs seront dûment valorisés par leurs athlètes, ainsi que les parents, les tuteurs et les partisans de leurs athlètes, ils seront traités de manière juste et respectueuse dans leur rôle si précieux pour le sport, et ils seront protégés contre le harcèlement et les menaces de violence en toute circonstance;
7. les officiels du sport ne seront pas gênés dans l'exécution de leurs fonctions et leurs décisions seront respectées par les athlètes, les entraîneurs, les parents, les tuteurs et les spectateurs;
8. les bénévoles du sport seront dûment respectés et reconnus pour les efforts qu'ils déploient afin de rendre la pratique du sport possible et gratifiante pour tous les athlètes de tous les âges;
9. les parents et les tuteurs auront la certitude que leurs enfants qui participent au sport sont traités équitablement par les entraîneurs, les bénévoles et les spectateurs;
10. le système sportif prévoira un traitement juste dans les cas de différend dans le sport et offrira en temps opportun des mécanismes appropriés et accessibles pour régler les litiges selon une procédure de recours;
11. les athlètes, les entraîneurs et les officiels d'équipe qui représentent le Canada sur la scène sportive internationale se comporteront, tant dans la victoire que dans la défaite, d'une manière dont tous peuvent être fiers;
12. les organismes de sport qui touchent des fonds publics seront entièrement responsables de l'utilisation de ces ressources et seront dotés d'une structure organisationnelle transparente et démocratique.

2. Buts

Afin de concrétiser cette vision, les buts de la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport* sont :

- de réduire et de prévenir les comportements déloyaux dans le sport;
- d'accroître la conduite éthique dans le sport;
- de créer et de maintenir un milieu favorable à la conduite éthique dans le sport canadien.

3. Objectifs

Les objectifs suivants visent à guider les mesures vers l'atteinte des buts de la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport* :

1. promouvoir l'atteinte de l'excellence dans le sport par des moyens justes et loyaux;
2. stimuler la nouvelle génération de dirigeants possédant de bonnes valeurs au sein du sport canadien;
3. rehausser l'importance accordée à l'éthique sportive par tous les intervenants du sport pour que toute décision soit prise en fonction d'un cadre éthique commun;
4. engager les gouvernements et tous les secteurs des communautés sportives dans la promotion d'un milieu sportif sûr, équitable et éthique pour tous grâce à la mise en œuvre concertée et commune des politiques et des programmes;
5. faire reconnaître, au sein des communautés sportives et de la population en général, que le sport est fermement enchâssé dans un fondement éthique solide, comme le stipule la *Déclaration pour une éthique sportive*.

4. Principes

L'élaboration de la Stratégie reposera sur les principes suivants, lesquels sont particulièrement importants compte tenu de la nature évolutive de la Stratégie (qui s'étend sur dix ans) et de son but d'engager les gouvernements FPT et les communautés sportives dans un effort concerté et commun pour renforcer les fondements éthiques du sport au Canada :

1. une *approche globale* pour se pencher sur l'ensemble des objectifs, des mesures et des activités nécessaires au succès de la Stratégie;
2. une *approche graduelle* pour permettre des progrès dans des aspects où c'est possible avant de mettre en œuvre tous les volets de la Stratégie;
3. une participation fondée sur le *partenariat* afin d'assurer l'approche concertée de tous les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux du sport amateur;
4. une Stratégie qui se fonde sur des *données probantes* et qui est dirigée par des *experts* pour assurer le minimum d'efficacité;
5. la *planification*, la *détermination des buts* et la *mise en œuvre concertées*, pour tirer le meilleur profit de l'approche globale adoptée pour la Stratégie canadienne;

6. une *approche positive* qui permet aux partenaires de s'appuyer sur des images et des messages publics positifs qui stimulent la coopération et l'atteinte des buts; par exemple : des gens en forme, des collectivités en force.
 7. une *terminologie uniforme* pour créer un thème ou une image de marque cohérent;
 8. une *justification et une équité* pour l'établissement des conditions, lorsque celles-ci s'imposent;
- la *pérennité* des ressources et de l'engagement des partenaires de façon à maintenir l'élan donné;
10. *l'imputabilité* et le suivi des résultats, par des pratiques justes et transparentes et des mécanismes accessibles à tous.

5. Volets

Pour influencer efficacement sur la conduite éthique, une approche globale à long terme sera formulée et comprendra les volets suivants :

1. *Recherche*
Approfondir les connaissances actuelles sur la nature et la portée des pratiques déloyales dans le sport et ainsi appuyer une approche fondée sur des données probantes en vue d'instaurer des mesures, des outils et des messages appropriés propices à une conduite éthique dans le sport.
2. *Éducation et prévention*
Transmettre les connaissances, influencer sur les attitudes et promouvoir les valeurs qui encouragent et enchâssent les comportements loyaux, ainsi que jeter les fondements éthiques de la poursuite de l'excellence sportive par des moyens justes et loyaux.
3. *Promotion et communications*
Sensibiliser davantage le public aux questions d'éthique, engager les communautés sportives et la population dans des efforts concertés pour susciter des changements sociaux durables à l'appui de l'éthique dans le sport.
4. *Coordination*
Préconiser l'harmonisation intersectorielle des politiques et des programmes pertinents concernant la conduite éthique dans le sport, et soutenir la participation de nombreux particuliers, organismes et partenaires à la stratégie globale, ainsi que la constitution de réseaux entre ceux-ci.

5. *Renforcement des capacités*

Étendre l'accessibilité des outils et des ressources permettant mieux aux communautés sportives de mettre en œuvre la Stratégie, et qui favorisent une gestion du sport canadien fondée sur de bonnes valeurs et sur l'éthique.

6. *Politiques et règlements*

Favoriser des politiques, des règles et des règlements officiels et en matière de sport qui soutiennent l'adoption et le respect de normes d'éthique et de pratiques loyales.

7. *Initiatives internationales*

Tenir compte du contexte global dans lequel évolue le sport et, ainsi, chercher des possibilités de contribuer aux activités internationales pertinentes et d'en tirer profit.

8. *Suivi et évaluation*

Évaluer les progrès vers l'atteinte des buts de la Stratégie ainsi que l'efficacité des mesures prises afin d'assurer une mise en œuvre réussie et une affectation stratégique des ressources aux domaines où le besoin est le plus grand et aux activités revêtant plus d'importance.

Ces huit volets forment l'approche globale et diversifiée adoptée pour planifier, élaborer et mettre en œuvre la Stratégie. Les mesures positives et soutenues prises dans le cadre de ces volets permettront d'instaurer un milieu favorable à la conduite éthique dans le sport partout au Canada.

6. Rôles et responsabilités

À l'heure actuelle, les communautés sportives et les deux ordres de gouvernement participent à une foule d'activités, dans des domaines tels que l'esprit sportif, la politique, les procédures et les programmes antidopage, la lutte contre le harcèlement et les abus, les nouvelles formes de règlement équitable des différends, la lutte contre la violence, ainsi que la transparence et la responsabilisation des organismes. La Stratégie misera sur ces initiatives et tentera d'engager les mêmes intervenants dans l'instauration de nouvelles initiatives encore plus vastes.

Les rôles respectifs de chaque intervenant, y compris les athlètes, les entraîneurs, les administrateurs, les organismes de sport, les gouvernements et les médias, seront énoncés de façon générale pour la Stratégie, ainsi que pour chacune des initiatives inscrites dans la Stratégie au besoin.

7. Plan d'action

La Stratégie sera mise en œuvre au moyen d'initiatives prescrites dans les plans d'action qui s'étendent éventuellement sur plusieurs années. Les plans d'action prévoient des initiatives fondamentales (telles que des recherches dans la phase initiale) qui maximiseront les effets de la Stratégie sur la décennie, et qui s'attaqueront à des questions d'actualité ou nouvelles qui surviendront au cours de la période (comme la modification de la *Politique canadienne sur le dopage sportif* et l'optimisation des effets du sport professionnel sur le sport amateur et la société canadienne).

Les initiatives seront choisies en tenant compte des questions stratégiques et des ressources de sorte à faire progresser la Stratégie. Les initiatives pourraient se rattacher au processus ou à des thèmes en particulier. Elles seront classées dans les volets appropriés de la Stratégie (c.-à-d., recherche, éducation et prévention, promotion et communications, etc.), et les objectifs, les rôles et responsabilités, les implications au niveau des ressources et les cibles seront déterminés pour chacune.

La portée des questions abordées est assez vaste pour inclure l'ensemble des préoccupations actuelles et nouvelles concernant le sport à l'échelle du Canada. Ces questions sont regroupées sous les thèmes suivants :

santé et sécurité;

- esprit sportif;
- élimination du dopage dans le sport;
- lutte contre le harcèlement et l'abus;
- counseling et réadaptation;
- lutte contre la violence;
- équité procédurale;
- transparence et responsabilisation;
- gestion et intendance du sport;
- équité et accès, et diversité;
- lutte contre le racisme;
- le français et l'anglais;
- accent sur l'athlète;
- viabilité de l'environnement.

Les priorités immédiates sont les suivantes :

1. la participation des principaux dirigeants et intervenants et de l'ensemble de la communauté sportive à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie, notamment la définition des rôles et des responsabilités;
2. les drogues améliorant la performance et les substances interdites à tous les échelons du système sportif, puisqu'elles affectent l'entraînement et la compétition;

3. le recours à des drogues améliorant la performance dans le cadre des loisirs;
4. le problème croissant des produits liés à l'industrie non réglementée des aliments diététiques et fonctionnels (nutraceutiques);
5. l'adhésion des provinces et des territoires au système national de règlement extrajudiciaire des différends;
6. la promotion d'une conduite éthique dans le sport « amateur » et le sport « professionnel ».